



Municipalité de Piedmont

FORMULAIRE DE DEMANDE PERMIS D'INSTALLATION SANITAIRE ET CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom	Prénom	
Adresse	Code postal	
Téléphone		
Si vous possédez l'immeuble depuis seulement 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de votre acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).		
Date de publication	Numéro d'inscription	

2. REQUÉRANT

Obtenir une procuration du propriétaire dans ce cas-ci. (Si même qu'à la section 1, cochez la case suivante)

Propriétaire

Nom	Prénom	
Adresse	Code postal	
Téléphone		

3. EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse	
S'il s'agit d'une nouvelle construction veuillez remplir la section ci-dessous	
Le numéro du lot	Rue

4. EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION SANITAIRE OU DU PUIT

Nom de l'entreprise	Nom du responsable du chantier	
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Numéro de licence RBQ	

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION SANITAIRE OU DU PUIT

Installation sanitaire (si applicable)	
Nature des travaux <input type="checkbox"/> Construction neuve avec installation sanitaire; <input type="checkbox"/> Ajout d'une chambre (agrandissement); <input type="checkbox"/> Remplacement;	Nombre de chambres ajoutées: _____ Nombre total de chambres : _____
La demande doit être accompagnée des documents et informations suivantes : 1- Une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière et comprenant tous les éléments énumérés à l'article 4.1 alinéa 4 ^o : 2- Un plan de localisation à l'échelle comprenant tous les éléments énumérés à l'article 4.1 alinéa 5 ^o : D'autre part, trente (30) jours suivant la réalisation des travaux d'aménagement d'une installation sanitaire, un certificat de conformité devra être remis au fonctionnaire désigné	
Captage des eaux souterraines (si applicable)	
La demande doit être accompagnée des documents et informations suivantes : 1. Un plan à l'échelle indiquant la localisation de l'ouvrage et sa capacité de pompage recherchée ainsi que l'emplacement des bâtiments, des limites de propriété, de l'installation septique du requérant et celles des terrains adjacents, des lacs et cours d'eau, des talus, des arbres et arbustes, s'il y a lieu; 2. Le nom du professionnel membre d'un ordre compétent lorsque le scellement d'une installation de prélèvement des eaux souterraine est exigé en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection; Celui qui a aménagé ou approfondi un ouvrage de captage doit, dans les trente (30) jours qui suivent la fin des travaux, rédiger un rapport de forage attestant la conformité de l'ouvrage de captage , conformément au modèle de présentation fourni par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements Climatiques et à l'intérieur de ce délai en déposer une copie à la Municipalité;	
Date de début et de fin des travaux	

6. TARIFICATION

Le coût du permis de l'installation sanitaire est de 100\$ et de 75\$ pour un ouvrage de captage des eaux. Vous devez payer les frais lors du dépôt de la demande.

7. SIGNATURE DU REQUÉRANT

Signature du propriétaire	En date du
---------------------------	------------

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT
670, PRINCIPALE, PIEDMONT (QUÉBEC) J0R 1K0
TÉLÉPHONE : 450-227-1888 POSTE 227 TÉLÉCOPIEUR 450-227-6716
www.municipalite.piedmont.qc.ca
urbanisme@piedmont.ca